



N° 111
MAI 2018



La station de Montgenèvre labellisée Famille Plus

À l'invitation de M. Pierre Balme, Président du Comité National de gestion du label Famille Plus, je me suis rendu le 5 juin 2018, assisté de M. Alexandre JOURDIN (Directeur de Cabinet), de Mme Anne Peirone (Référente Technique Famille Plus) et de M. François Véauleger (Directeur de l'Office du tourisme), à Aussois (Savoie) où avait lieu la cérémonie de remise des trophées du label « Famille Plus ».

Montgenèvre s'était remis à la fin de l'automne 2017 dans la course afin de retrouver cette qualification. Toutes les composantes socioprofessionnelles, sous l'égide de la gouvernance publique, se sont acharnées, ensemble au cours des derniers mois, pour répondre, excellemment, au dossier qu'il était indispensable de fournir au cabinet d'audit.

Des efforts menés sur tous les fronts et par tous les acteurs de la station (agents municipaux, office du tourisme, mairie, remontées mécaniques, socioprofessionnels...) afin de remplir la longue liste des quelque 110 exigences précises pour pouvoir prétendre à la qualification.

Après examen de notre dossier et sur proposition du groupe de Travail « Famille Plus montagne », la commune de Montgenèvre a obtenu le label « Famille Plus » pour une durée de 3 ans, à compter du 16 mai 2018.

« Le label famille plus c'est d'abord un gage de sécurité, de garantie pour un meilleur accueil des familles, des enfants et de leurs parents. C'est un gage de qualité et de sécurité. C'est un label reconnu, cela permet une mobilisation en interne de l'ensemble de la station que cela soit des acteurs politiques, les socioprofessionnel, les acteurs plus en charge du tourisme et cela crée une démarche volontariste pour améliorer les qualités de l'accueil et j'ajouterai que le fait que soit contrôlés par des cabinets d'audit extérieur

c'est un gage de crédibilité et de sérieux de la démarche » nous explique M. Pierre BALME, Président du groupe de travail du label "Famille Plus" au sein de l'association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM).

Il constitue un véritable outil de gouvernance et va contribuer à fédérer, encore plus, les acteurs économiques de la station qui souhaitent s'engager.

Pierre BALME ajoute *« Je connais l'engagement de Montgenèvre et de son équipe municipale. Je pense aussi que maintenant la cible naturelle de Montgenèvre est établie, la cible familiale et c'est bien que la commune soit rentrée cette démarche de valoriser cet accueil. Montgenèvre avait tous les moyens d'avoir le label famille, cela a remis un peu de pression et aujourd'hui Montgenèvre nous rejoint et je m'en félicite et je m'en réjouis aussi. »*

Pour finir Pierre BALME, nous explique vers quoi tend le label dans les années à venir : *« Accroître notre notoriété, et ça c'est un facteur essentiel, ne pas baisser la qualité de l'offre et donc la qualité de l'audit qui est opéré pour contrôler l'offre. [...] Une autre problématique, c'est celle de l'intercommunalité, de l'élargissement de la compétence tourisme qui va vers les Établissement public de coopération intercommunale et que maintenant on labélise des territoires beaucoup plus larges, donc on a des réflexions sur le fait de labéliser non plus seulement des destinations mais des sites, des centres... »*

Une cérémonie dans une ambiance très consensuelle entre toutes les stations françaises et les maires d'Aussois, 2 Alpes, Valloire, les Houches, Courchevel, Crest-Voland et les Karellis qu'accompagnaient les référents techniques des différents massifs.



A. Hermitte
Le Maire
Guy HERMITTE
Hermitte



VIVRE ENSEMBLE
DE BELLES EXPÉRIENCES
<http://www.familleplus.fr>

ATTESTATION DE LABELLISATION

STATION : MONTGENEVRE

Le Comité National de Gestion de la marque Famille Plus a le plaisir de
décerner le label **Famille Plus** sur le territoire **montagne**

à la station des Montgenèvre (Alpes du Sud)

pour une période de 3 ans à compter du 16 mai 2018

Pierre BALME
Président du Comité National de Gestion de la Marque
Président du Groupe de Travail ANMSM
« Famille Plus montagne »

Fait à Paris, le 16 mai 2018



Vie du village

Montgenèvre

Destination Trail

La station de Montgenèvre entend poursuivre le développement d'une activité 4 saisons pour attirer la clientèle « outdoor » notamment durant l'été. Le panel va du farniente au soleil en front de nature, à la visite du patrimoine historique au cœur du village et jusqu'à la course pédestre en haute montagne.

Lorsque l'on sort du village en randonnée, qu'à cela ne tienne, le Janus, les Gondrans, le Chaberton sont autant de fortifications qui vous conteront l'histoire militaire du Briançonnais. Au passage, la géologie vous offrira un autre cadre, qui permettra à tous d'apprécier l'émergence de la croûte océanique au sommet des Alpes. Tous ces chemins balisés par le Centre Briançonnais de Géologie Alpine (CBGA) vous offrent la perspective d'une vue à 360° sur tout le massif alpin.

Concept

Cette politique « nature » est mise en lumière par la création d'événements sportifs.

Si le VTT a permis la découverte du territoire depuis ces dix dernières années, Montgenèvre offre désormais un autre produit avec son Espace Trail 3000 que la compétition magnifie.

Elle constitue la clé d'une fréquentation touristique accrue et de retombées directes sur l'économie locale.

Mise en place

Dix itinéraires ont déjà été validés et tracés lors d'épreuves tels que le trail du Chenaillet, le marathon du Chaberton ou encore la Sky Race et la Snow Race. Ils n'exigent pas de travaux de terrassement ou autres, les sentiers étant déjà existants et ne demandant pas de réfection particulière. Ils ont été balisés pour l'ouverture de la saison été 2016.

Espace ouvert : Dix parcours

Les départs et arrivées se font depuis l'Espace Prarial. Ce dernier offre la possibilité de se changer, voire de se doucher à l'Espace Jean Gabin, tandis que le projet d'une salle hors sac va voir le jour dans les prochains mois.

L'envie d'une restauration passe par le centre du village avec un accès direct au commerce local. Possibilité pour les plus costauds d'enchaîner le parcours 3 et 4 en arrivant au col des Gondrans soit environ 25 KM. Les parcours N°1 et 2 de la Snow Race du Tour du bois pourra être aussi tracé de façon permanente l'hiver unique dans les Hautes Alpes pour la découverte du Snow Trail.

Parcours N°1 Vert : le parcours sportif du bois de Sestrière 6KM et 100M+

Parcours N°2 Bleu : le Tour du Bois 10 KM et 350M+

Ces deux parcours pourront être tracés aussi en permanence l'hiver dans le nouvel Espace Multi-activité neige du bois de Sestrières (selon les conditions nivologiques) pour une découverte de la course sur neige unique sur le département !!!!

Parcours N° 3 Rouge : le tour des forts avec la découverte des forts du Janus et Gondrans 13 KM et 700M+

Parcours N° 4 Rouge : le Chenaillet découverte géologique 15 KM et 900 M+

Parcours N° 5 Noir : le KM Vertical du Chaberton 3,3 KM 1000 M+ AR = 16 KM et 1350M+

Parcours N° 6 Rouge : la Sprint Sky Race du Chalvet 14 KM et 850M+

Parcours N° 7 Noir : sky race du Chaberton 38 KM et 3000 M+

Parcours N° 8 Rouge : Val Sky Race 30 KM et 1600 M+

Parcours N° 9 Noir : Dormillouse 20 KM et 1600 M+

Parcours N° 10 Bleu : le Rocher Diseur 8 KM et 300 M+

Fort des premiers succès de fréquentation, des extensions et connexions ont été faites lors saison 2017 via Val des Prés, la Sky race du Chaberton en itinéraire permanent et rajouter un parcours bleu vers le rocher Diseur.

Balisage et signalétique

Les itinéraires ont été balisés dans les secteurs sans support (arbres, signalétiques déjà existante, rocher) par des jalons bois de 50mm de diamètre et des balises 12x12 en polypro, idem à celles utilisées pour le VTT, et numérotées en fonction du parcours.

Le logo affiché est celui de la Sky Race du Chaberton (logo vintage de Montgenèvre) qui est orienté selon la direction à suivre. Il représente un triangle !! La couleur du numéro correspond à la difficulté du parcours.



Un panneau reprenant tous les itinéraires est mis en place au départ de l'Espace Prarial, assorti de la confection d'un flyer avec les itinéraires et les traces GPS, les numéros de secours, météo ... mis à disposition des clients.

Sur les différents parcours, il faut savoir que le smartphone passe pratiquement partout et toutes les informations concernant l'actualité de la station pourront être consultées sur l'application « Smart-Montgenèvre ».

Nouveaux tracés de la saison 2018

Pour la saison 2018, Courir en Briançonnais et la station de Montgenèvre proposent deux nouveaux itinéraires transfrontaliers.

Le tracé N°11 Rouge intitulé le tour du Chenaillet. Long de 21 km et 1000m+, (carte ci joint) passant par Clavières , Sagna Longue, le refuge Mautino, colle Bercchia, le lac Gignoux , la cabane des douaniers.

Le tracé N°12 bleu les gorges de St Gervais. Long de 10 km passant par Clavières , les gorges de st Gervais, retour par Clavière, Rio Secco et le Vallon des Baisses.

Une nouvelle carte sera installée au départ du sentier du Chaberton.

Championnats de France 2018

La station de Montgenèvre, centenaire depuis 2007, met en avant sa double culture. Un lieu où la frontière se franchit en un télésiège l'hiver et en un swing l'été.

Grâce à des partenariats avec l'Italie, le domaine skiable s'étend sur les 2 pays pour proposer 400 kilomètres de pistes aux vacanciers. L'été, c'est le golf de Montgenèvre et celui de Clavière qui s'unissent pour proposer un parcours 18 trous unique puisqu'il est le seul transfrontalier en Europe. Le village de montagne plein de charme et de caractère offre une double culture, italienne par sa joie de vivre et son bon-vivre, française par son excellence et sa qualité.

La station blanche de neige durant 6 mois, revêt son habit de couleur pour un été dynamique avec : le festival Jazz aux frontières, le Trophée de France des jeunes vététistes, un rassemblement de motos, un salon de la rénovation de l'immobilier de loisirs et la SKY RACE !



Comme nous venons de le voir plus haut, Run Alpin a réalisé 10 parcours trail du débutant à l'expert et accessible aussi aux randonneurs avec près de 170 kilomètres de sentiers balisés. Partez à la découverte de milieux naturels riches tant par leur beauté que par leur patrimoine historique militaire et leur intérêt géologique.

20ème EDITION DE LA SKY RACE

En 2018, avec la SKYRACE il y en a désormais pour tous les goûts. Avec la création de la Sky Race Solidaire et du kilomètre vertical l'année passée et l'obtention des 6èmes championnats de France de trail cette année, on peut dire que l'événement s'est mis à la portée de tout le monde. Que vous soyez compétiteur acharné ou coureur du dimanche, vous pouvez désormais participer et profiter des paysages historiques de Montgenèvre.

Au programme de cet événement, une journée dédiée aux longues distances le samedi 14 juillet et aux courtes et moyennes distances le dimanche 15 juillet.



Samedi 14 juillet

Sky Race Max : France trail long

65 km et 4 500 m+

Sky Race du Chaberton 41

km et 2 600 m+

Dimanche 15 juillet

Sky Race des Anges : France trail court

27 km et 1 500 m+

Sprint Sky Race

14 km et 800 m+

La Solidaire

7 km et 80 m+

Le KMV du Chaberton

3.2 km et 1 000 m+

LES PARCOURS



La Sky Race Max - 63 km, 6èmes Championnats de France de trail Long

Ouvert aux coureurs à partir de la catégorie Espoir. Course sur sentier de grandes randonnées en boucle depuis la station de Montgenèvre reliant le Chaberton (3131m) via les cols du Chaberton (2700m) Cesana en Italie (1350m) Refuge Mautino (2100m), retour en France col Bousson (2200m) col de Chaudemaison par le Bourget et Prafauchier

(2850m), vallon du Blétonnet (2020m), le col Perdu (2500m), le col de l'Izoard (2360m) le Laus par le sentier de la Mule (1785m), Cervières (1650 m) et retour à Mongenèvre par le col des Gondrans (2400m). Dénivelé positif cumulé environ 4500 m.

Départ : 06H00 Montgenèvre Village. Arrivée à partir de 13H00 : Montgenèvre Village.

La Sky Race du Chaberton - 41 km

Ouvert aux coureurs à partir de la catégorie Espoir. Parcours en boucle sur sentier de grandes randonnées reliant la station de Montgenèvre au sommet du Chaberton (3131m) par le col du Chaberton (2700 m), Cesana en Italie (1350m) Refuge Mautino (2100m), retour en France par le col Saurel (2400m), lac Gignoux (2350m) et retour à Montgenèvre (1850m) par le col des Gondrans (2400m). Dénivelé positif cumulé environ 2650 m.

Départ : 8H00 Montgenèvre Village. Arrivée à partir de 12H00 : Montgenèvre Village.

La Sky Race des Anges - 27 km 6èmes Championnats de France de Trail Court

Ouvert aux coureurs à partir de la catégorie Espoir. Parcours en boucle reliant la station de Montgenèvre via le col de la Lauze (2530m) au sommet du Chalvet et la tête de Fournéous (2690m), retour en station pour la deuxième boucle qui monte au sommet des Anges 2500 m via le col du Janus (2400m), retour à Mongenèvre (1850) par les vallons de la Durance. Dénivelé positif cumulé environ 1500m.

Départ : 9H00 Montgenèvre Village. Arrivée à partir de 11H20 : Montgenèvre Village.

La Sprint Sky Race du Chalvet - 13,5 km

Ouvert aux coureurs à partir de la catégorie Junior. Parcours en boucle sur sentiers de grandes randonnées au départ de Montgenèvre via le vallon des Baisses, le col de la Lauze (2530m), retour à Montgenèvre par la tête de Fournéous (2690m) et les crêtes du Chalvet, dénivelé positif cumulé environ 800m

Départ 9H30 Montgenèvre Village. Arrivée à partir de 10H40' : Montgenèvre Village.

Le Kilomètre Vertical du Chaberton - 3,5 km

Ouvert aux coureurs à partir de la catégorie Junior, parcours en montée uniquement par l'itinéraire classique de la montée du Chaberton via le col du Chaberton à (2700 m) arrivée sommet du Chaberton à 3130 m. Les concurrents devront se rendre à pied au départ, environ 45min de marche, montée en 4x4 interdite. Départ des Rochers rouges côte 2130 m. Dénivelé positif cumulé 1000 m

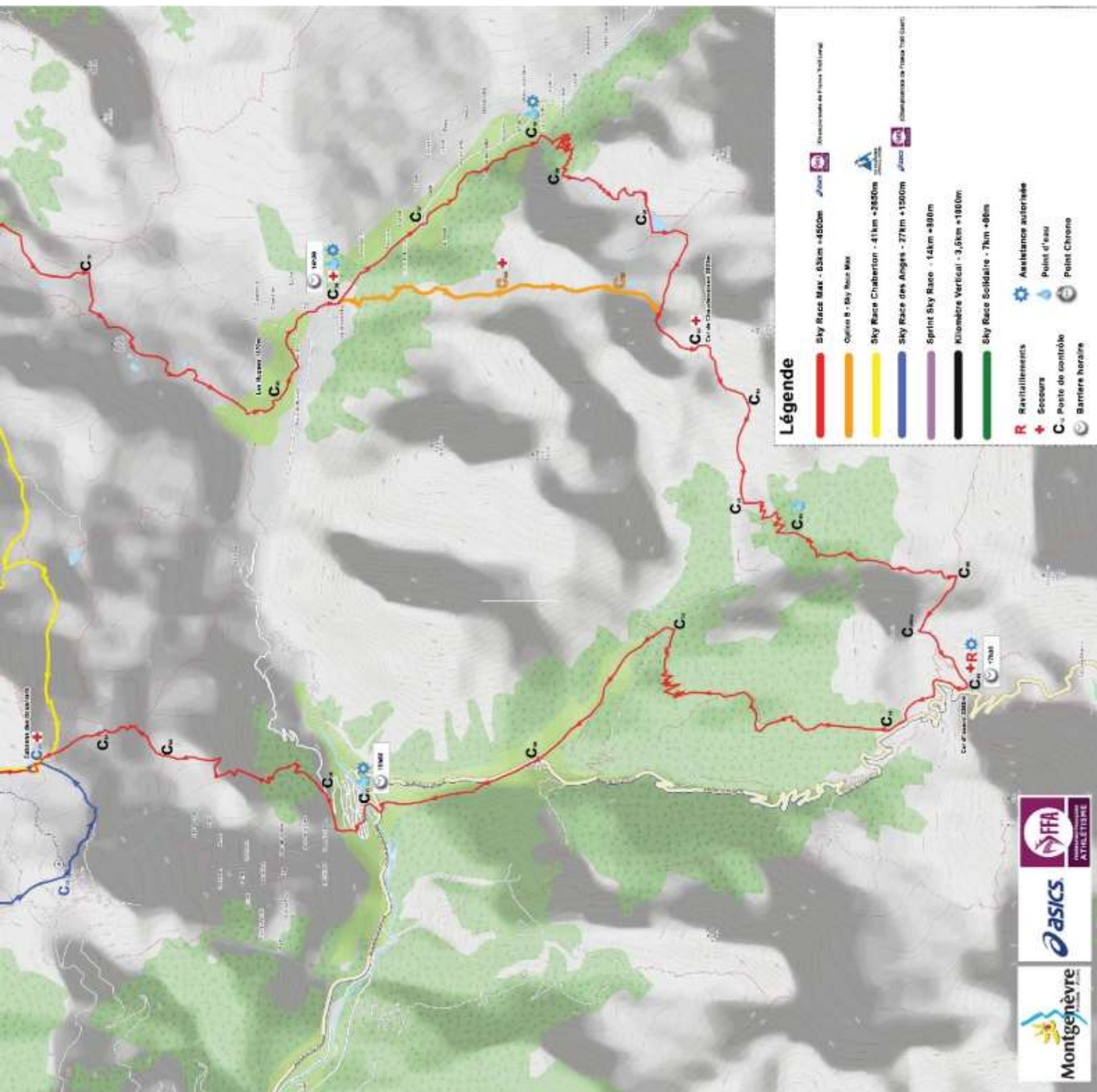
Départ 9H00 : Rochers Rouges. Arrivée à partir de 9H35 sommet du Chaberton.

La Course Nature Solidaire - 7 km

Ouvert aux coureurs et marcheurs à partir de la catégorie Cadet, parcours en boucle dans le bois de Sestrière reprenant en grande partie le parcours N°1 de l'Espace Trail Course à but humanitaire pour l'association le Sourire d'Aurore luttant contre la maladie de Charcot. Dénivelé positif cumulé 80m.

Départ 15H00 : Montgenèvre village. Arrivée à partir de 15H30 Montgenèvre village.





Légende

- Sky Race Max - 63km +4500m
- Option B - Sky Race Max
- Sky Race Chaberton - 41km +2850m
- Sky Race des Anges - 27km +1500m
- Sprint Sky Race - 14km +900m
- Kilomètre Vertical - 3,5km +1800m
- Sky Race Solidaire - 7km +86m
- Ravitaillements
- Secours
- Poste de contrôle
- Barrière horaire
- Assistance autorisée
- Point d'eau
- Point Chrono

Fédération Française d'Alpinisme
 Fédération Française de Montagne et d'Alpinisme
 Fédération Française de Ski
 Fédération Française de Tennis
 Fédération Française de Volley-Ball
 Fédération Française de Badminton
 Fédération Française de Tennis de Table
 Fédération Française de Judo
 Fédération Française de Karaté
 Fédération Française de Taekwondo
 Fédération Française de Kick-Boxing
 Fédération Française de Escrime
 Fédération Française de Gymnastique
 Fédération Française de Handball
 Fédération Française de Basket-Ball
 Fédération Française de Football
 Fédération Française de Rugby à XV
 Fédération Française de Rugby à XIII
 Fédération Française de Hockey sur Gazon
 Fédération Française de Hockey sur Glace
 Fédération Française de Baseball
 Fédération Française de Softball
 Fédération Française de Tennis de Table
 Fédération Française de Badminton
 Fédération Française de Volley-Ball
 Fédération Française de Tennis
 Fédération Française de Judo
 Fédération Française de Karaté
 Fédération Française de Taekwondo
 Fédération Française de Kick-Boxing
 Fédération Française de Escrime
 Fédération Française de Gymnastique
 Fédération Française de Handball
 Fédération Française de Basket-Ball
 Fédération Française de Football
 Fédération Française de Rugby à XV
 Fédération Française de Rugby à XIII
 Fédération Française de Hockey sur Gazon
 Fédération Française de Hockey sur Glace
 Fédération Française de Baseball
 Fédération Française de Softball

 Fédération Française d'Alpinisme
 Fédération Française de Montagne et d'Alpinisme
 Fédération Française de Ski
 Fédération Française de Tennis
 Fédération Française de Volley-Ball
 Fédération Française de Tennis de Table
 Fédération Française de Badminton
 Fédération Française de Judo
 Fédération Française de Karaté
 Fédération Française de Taekwondo
 Fédération Française de Kick-Boxing
 Fédération Française de Escrime
 Fédération Française de Gymnastique
 Fédération Française de Handball
 Fédération Française de Basket-Ball
 Fédération Française de Football
 Fédération Française de Rugby à XV
 Fédération Française de Rugby à XIII
 Fédération Française de Hockey sur Gazon
 Fédération Française de Hockey sur Glace
 Fédération Française de Baseball
 Fédération Française de Softball

LE PROGRAMME

Vendredi 13 juillet

15H00 à 19H00 : Retrait des dossards et dernières inscriptions, Espace Prarial Montgenèvre village.

Samedi 14 juillet

05H00 à 08H00 : Retrait des dossards et dernières inscriptions, Espace Prarial Montgenèvre village.

05H50 : Briefing de la Sky Race Max et des 6èmes Championnats de France de Trail long, Montgenèvre village.

06H00 : Départ de la Sky Race Max et des 6èmes Championnats de France de Trail long, Montgenèvre village.

07H50 : Briefing de la Sky Race du Chaberton, Montgenèvre village.

08 H00 : Départ de la Sky Race du Chaberton, Montgenèvre village.

12H00 : Arrivée Sky Race du Chaberton, Montgenèvre Village
Ouverture des repas, Montgenèvre Village.

13H00 : Arrivée Sky Race Max et 6èmes Championnats de France de Trail long, Montgenèvre Village

15H00 : Remise des Prix : Chaberton Sky Race, Montgenèvre Village.

16H00 : Remise des Prix : Sky Race Max et 6èmes Championnats de France de Trail long et Chaberton Sky Race, Montgenèvre Village.





Dimanche 15 juillet

- 07H30 à 09H30 : Retrait des dossards, Espace Prarial Montgenèvre village.
- 08 H50 : Briefing de la Sky Race des Anges et 6èmes Championnats de France de Trail court, Montgenèvre village.
- 09 H00 : Départ de la Sky Race des Anges et 6èmes Championnats de France de Trail court, Montgenèvre village.
- 08H50 : Appel des concurrents et briefing K Vertical du Chaberton, Rochers Rouges.
- 09H00 : Départ du KV du Chaberton, Rochers Rouges.
- 09H20 : Appel des concurrents et briefing de la Sprint Sky Race du Chalvet.
- 09H45 : Départ de la Sprint Sky Race du Chalvet, Montgenèvre village.
- 10H45 : Arrivée Sprint Sky Race du Chalvet, Montgenèvre Village.
- 11H20 : Arrivée Sky Race des Anges et 6èmes Championnats de France de Trail court, Montgenèvre Village.
- 12H00 : Ouverture du buffet montagnard, Montgenèvre Village.
Remise des prix Sprint Sky Race et KV du Chaberton, Montgenèvre Village.
- 14H00 : Remise des Prix Sky Race, des Anges et 6èmes Championnats de France de Trail court, Montgenèvre Village.
- 14 H50 : Briefing de la Sky Race Solidaire, Montgenèvre village.
- 15H00 : Départ de la Sky Race Solidaire, Montgenèvre village.
- 16H 00 : Remise des prix de la Sky Race Solidaire, Montgenèvre village.

LE PLAN DU SITE



Annexe 1

Présentation du stade Espace Trail Montgenèvre 3000

Parcours N°1 Vert : le parcours santé du bois de Sestrière 6 KM et 125 M+ temps estimé 45 ' à 1H30 prévoir une pastille de couleur correspondant aux parcours

Depuis l'espace Prarial partir versant Français direction l'accro branches et traverser une magnifique forêt de mélèzes sur 3 km pratiquement à plat voir plat descendant pour rejoindre le belvédère et une vue imprenable sur la haute vallée de la Durance et les forts Briançonnais, le retour se fera par un petit sentier (le parcours santé) toujours en sous bois parcours idéal pour une reprise du running, en matinée ou après midi très ombragé. Parcours Snow Trail tracé dans la nouvelle zone multiactivité hivernale de la station !!!!!

Parcours N°2 Bleu : le Tour du Bois 9 KM et 320M+ temps estimé 1H 15' à 2H00.

Depuis l'Espace Prarial partir versant français direction l'accro branches après environ 1,5 km prendre à droite et descendre jusqu'au lieu dit Pierre Verte prendre à droite une large piste forestière la remontée au belvédère se fera toujours sur piste dans un bois d'épicéas et sapin argenté très rare dans notre région après une vue imprenable sur la haute vallée de la Durance et Briançon vous pourrez rentrer par le parcours sportif de l'itinéraire N° 1 parcours idéal pour la découverte du trail. Parcours Snow Trail tracé en hiver selon les conditions nivologiques!!!!

Parcours N° 3 :Rouge : le tour des forts découverte des forts du Janus et Gondrans 17,5 KM et 790M+ temps estimé 2H30 à 4H30

Depuis l'Espace Prarial partir versant français direction l'accro branches 200 m après prendre la piste du Janus sur environ 2 kilomètres vous prendrez ensuite un sentier militaire qui vous conduira au col du Janus toujours en montée parfois très raide pour enfin par une piste rejoindre le fort du Janus avec un panorama magnifique sur les Ecrins, le retour au col pourra se faire par un petit sentier aérien sur une ligne de crête ou bien par la piste aller pour les moins téméraires, à partir du col un bel itinéraire beaucoup plus roulant vous fera traverser tous les forts pour rejoindre le col du Gondrans et enfin la descente qui vous ramènera sur la piste du Janus et vous pourrez revenir par le vallon de la Durance et à partir du bike parc le retour se fera par la piste aller. Le balisage sous le Janus sera renforcé par du vernis rouge.

Parcours N° 4 : Rouge : le Chenaillet découverte géologique 14,5 KM et 910 M+ temps estimé 2 H45 à 5H00
Départ identique au parcours N° 3 jusqu'en dessous du télésiège de l'Observatoire ensuite l'itinéraire empruntera le sentier géologique en bordure des sources de la Durance jusqu'au col des Gondrans pour faire l'ascension du sentier thématique du Chenaillet la descente s'effectuera par le vallon verdoyant de la Doire à la limite de la frontière italienne pour rejoindre la station. Le balisage là aussi sera renforcé par du vernis rouge.

Parcours N° 5 : Noir : le KM Vertical du Chaberton 3,5 KM 1000 M+ AR = 16 KM et 1350M+ temps estimé 50' à 2H00

Départ versant Italien par l'allée en bordure de Nationale depuis l'Office du Tourisme, vous allez remonter le vallon des Baisses sous une forêt de mélèzes, le départ du KM vertical se fera à proximité du télésiège des Rochers Rouges après la traversée du torrent, balisage spécifiques pour le départ et l'arrivée ainsi que tous les 200 M+. Attention 5 km d'échauffement pour rejoindre le départ, montée très minérales 3,5 km de linéaire pour 1000 M de + pour le Chaberton surnommé le cuirassé des nuages, vue imprenable sur 360°, la descente s'effectuera par l'itinéraire de montée au total 16 km AR un vrai circuit de Sky Running.

Parcours N° 6 : Rouge : la Sprint Sky Race du Chalvet 13 KM et 850M+ temps estimé 1H40 à 3H30

Départ en direction du versant italien identique au parcours 5 que l'on suivra pendant 3 km jusqu'à l'intersection

des bergeries des Baisses ce parcours reprends en intégralité le circuit du trail de la Sky Race format court de l'épreuve, c'est un parcours très varié avec de belles traversées de pelouses alpines et à partir du Col de la Lauze des passages très aériens et minéraux en crête mais non dangereux. En balcon sur la vallée de la Clarée ce parcours vous fera aussi toucher du doigt les sommets des Ecrins et la vallée de la Durance. La descente est rapide et technique dans sa première partie beaucoup plus roulante à l'entrée dans le bois avec possibilité de voir des chevreuils un parcours tout en puissance !!!!! Un véritable Sprint des Montagnes !!!!

Parcours N° 7 : Noir : la Sky Race du Chaberton 38 KM et 2700 M+ temps estimé 6H00 à 12H00

Pour les adeptes du Sky Running ce tracé emprunte en totalité le parcours phare de l'épreuve des Sky Runners Series de Montgenèvre, comme pour la Verticale du Chaberton il faudra aller au sommet du Chaberton c'est seulement au retour au niveau du col du Chaberton qu'il faudra partir à droite direction l'Italie jusqu'à l'intersection du Col Desert, la montée au col se fera tout d'abord sur de belles pelouses (point d'eau à 20' de l'intersection) avant de sortir au sommet par un versant très minéral, à partir de là une belle traversée sur un plateau très sauvage (retour en France) vous conduira aux chalets des Acles (point d'eau sur les chalets du haut) par une descente dans un torrent très technique. La remontée sur Montgenèvre se fera par le magnifique vallon de l'Opon très vert avant de terminer sur les crêtes des 3 Fournéous et redescendre en station, ce sera vraiment le parcours le plus difficile et technique de l'ETM 3000 et sera sans nul doute la vitrine de cet espace. Une bonne condition physique, une tenue vestimentaire et alimentation adaptée est vivement conseillée pour ce type de parcours ainsi qu'une prise de météo très précise. Ce parcours pourra se faire aussi en deux étapes avec un arrêt en gîte à Plampinet dans la vallée de la Clarée en descendant depuis les Acles à Plampinet la remontée pourra se faire par le parcours N°8.

Parcours N° 8 ; Rouge : la Val Sky Race 32 KM et 1600 M+ . Temps estimé 4H00 à 8H00

Encore un parcours qui reprendra en totalité le tout nouveau tracé de la Sky Race de Montgenèvre et vous fera découvrir la basse vallée de la Clarée et ses hameaux. Depuis Montgenèvre il faudra suivre les parcours 1 et 2 jusqu'à Pierre Verte par une piste large à partir de ce point descendre au hameau des Alberts (point d'eau) magnifique village de la commune de Montgenèvre un petit sentier rive gauche de la Clarée vous fera remonter jusqu'au Pont de la Draye ; point d'eau (à partir de là vous serez sur le tracé de la Course, la Val Sky Race) après avoir traversé la route prendre une piste rive droite et ensuite un sentier en sous bois qui vous conduira jusqu'à Plampinet (point d'eau). A partir de Plampinet prendre le sentier des Ecureuils pour rejoindre les chalets des Acles (point d'eau) ce sera ensuite le même itinéraire que le parcours 7 pour rejoindre Montgenèvre. Parcours moins technique que le 7 mais tout de même exigeant du fait de sa longueur.

Parcours N°9 ; Noir : La Valdor 20 KM et 1400 M+ temps estimé 3H30 à 6H00 la Valdor étant la contraction de Val des Prés et col de Dormillouse, pour les amoureux de dénivelé, l'itinéraire emprunte le tracé du parcours N°8 jusqu'au pont de la Draye à partir de là vous partirez à main droite en bordure de route pendant une centaine de mètres puis sur une piste et enfin dans une zone très minérale par un sentier très raide en direction de Dormillouse et de la Lauze (attention le sentier du pas de la Fanfare est interdit), le sentier serpentera en lacet dans des pelouses en traversant une forêt de mélèzes avant de sortir sur les alpages et col de Dormillouse là vous rejoindrez les itinéraires 7 et 8 pour rejoindre Montgenèvre via les trois fournéous soit plus de 1300 M+ sur environ 4 kilomètres, pour les itinéraires 8 et 9 un départ sera aussi possible depuis le camping du bois de Boulogne aux Alberts ou du pont de la Draye.

Parcours N° 10 : Bleu ; le Rocher Diseur 7,5 KM et 340M+ temps estimé 1H00 à 2H30

Partir en direction de l'église et remonter sur le haut du village par la route prendre ensuite à gauche pour rejoindre le pied bois de Suffin, rester toujours à gauche sur une piste forestière prendre ensuite à droite un petit sentier qui monte en lacet dans un bois de pins pour rejoindre un petit sentier à main gauche qui vous conduira sur un magnifique point de vue sur la vallée de la Durance et la ville fortifiée de Briançon. Reprendre derrière vous une belle piste forestière en balcon (attention vous allez croiser les parcours 6,7,8 et 9) qui vous conduira au chalet des terrasses pour redescendre sur la station par une piste raide sur 500 m et plus roulante par la suite, c'est un parcours qui selon les conditions nivologiques pourra être emprunté aussi l'hiver car c'est un parcours raquette fréquenté par les professionnels de la station.

Parcours N° 11 : Rouge le tour du Chenaillet. Long de 20 km et 1000m+, temps estimé 2h30 à 6h00 (carte ci joint) passant par Clavières, Sagna Longue, le refuge Mautino, colle Bercchia, le lac Gignoux, la cabane des douaniers, parcours transfrontalier entre piste sous le mélézin italien jusqu'à la cabane Mautino refuge d'altitude ou vous pourrez déguster la fameuse Polenta de Marco avant de remonter au Col Bercchia et découvrir le magnifique Lac Gignoux véritable balcon sur la féerique vallée des Fonts avant de redescendre par la cabane des Douaniers dans la station sur un sentier chargé d'histoire par le parcours N°3.

Parcours N°12 : Bleu : les gorges de St Gervais. Long de 10 km et 450m+, temps estimé 1h30 à 3h00 passant par les gorges de St Gervais, retour par Clavière, Rio Secco et le Vallon des Baisses, le départ sera commun au parcours N°11 jusqu'à Clavière pour ensuite prendre à main gauche et descendre dans des gorges profondes de St Gervais sous l'impressionnante passerelle Tibétaine à faire absolument pour les plus téméraires (ne pas avoir le vertige) le retour se fait par un petit sentier au pied des gorges qui vous conduira à nouveau à Clavières, le sentier repart rive gauche du torrent de Rio Secco en haut du village après avoir traversé le torrent le retour à Montgenèvre se fait par le vallon des Baisses pour rejoindre le centre station une sortie qui pourra se faire aussi en famille.

LE GRAND SPOT d'Esprit Trail

MONTGENÈVRE • HAUTES-ALPES

LE PROGRAMME 2018

► VENDREDI 13 JUILLET

18h00 à 19h00 : Retrait des dossards et dernières inscriptions. Espace Pratal Montgenèvre village.

► SAMEDI 14 JUILLET

08h00 à 09h00 : Retrait des dossards et dernières inscriptions. Espace Pratal Montgenèvre village.

09h00 : Briefing

09h00 : Départ de la Sky Race Max et des 5^{es} Championnats de France de Trail long.

12h00 : Couverture des Ropas Montgenèvre Village.

13h00 : Arrivée Sky Race Max et 5^{es} Championnats de France de Trail long.

16h00 : Remise des Prix Sky Race Max et 5^{es} Championnats de France de Trail long et Chaberton Sky Race.

► DIMANCHE 15 JUILLET

07h30 à 08h30 : Retrait des dossards. Espace Pratal Montgenèvre village.

08h30 : Briefing de la Sky Race des Arques et 5^{es} Championnats de France de Trail court.

09h00 : Départ de la Sky Race des Arques et 5^{es} Championnats de France de Trail court.

11h30 : Arrivée Sky Race des Arques et 5^{es} Championnats de France de Trail court.

12h00 : Couverture du buffet montagnard.

14h00 : Remise des Prix Sky Race, des Arques et 5^{es} Championnats de France de Trail court.

Informations sur : www.trailnormandie.com



UPDATE QUITAE.
OVIT PRAT QUO DE RE
NOS ESTIUM OVIT QUIS
ISSUM AS DOLUPTA



des Templiers, organisateur des Mondiaux de trail en 2009 à Siere (Sveits), était l'animateur des premiers Championnats de France de trail en 2013. Un cheminement naturel qui l'amène à proposer « sa » version Sky Race comme support des 5^{es} Championnats de France de trail les 14 et 15 juillet prochains. Avant que d'organiser en 2019, toujours à Montgenèvre, les Championnats de France de Trail vertical, faisant les concurrents jusqu'au sommet de Chaberton à plus de 3100 m d'altitude ! Rencontre avec Patrick Michel, le chef d'orchestre de cet événement :

Esprit Trail Pourquoi vouloir organiser les championnats de France de trail 2018 ?

Patrick Michel - C'est un vœu de maître de Montgenèvre. Guy Hermitte, qui souhaite accueillir un événement national en 2018. La station s'investit dans les événements sportifs tournés vers la nature comme la Sky Race qui s'y est installée il y a quatre ans. Comme j'avais en tête le 20^e anniversaire de la Sky Race, on s'est dit que le coupler avec une fête de trail d'ampleur

national serait une excellente opportunité. Mirebel était aussi sur les rangs. Mais comme nous tenons à notre 20^e anniversaire, je n'ai pas accepté d'attendre 2019. Le trail de 63 km sera probablement unique.

Esprit Trail Parlez nous des parcours ?

Patrick Michel - Ils seront inédits et feront, j'en suis certain, l'unicité. Ils m'ont valu deux années de travail. Je les ai entièrement réalisés par rapport à ceux de la Sky Race. Le long mesure 63 km et compte 4500m de dénivelé. Après la traversée du Chaberton à presque 3000m, sommet prestigieux, les coureurs commenceront en Italie durant 25 km pour rejoindre un autre col de légende, l'Éclair. Ce trail sera probablement unique, en cela qu'il n'aura lieu qu'une seule fois ! Je ne tenais pas à ce que la difficulté soit trop sélective. Je pars du principe que les coureurs seront toujours devant et il faut aussi penser aux concurrents qui veulent certes devenir un champion de France mais qui ne sont pas pour autant des montagnards

pires et durs. Le parcours est conçu pour rassembler beauté, équilibre avec des passages variés alternant simples alpestres, piste, saumon de route, haute montagne, vision sur des lacs et du technique avec trois zones. Quand au trail court, il évoluera autour de la station de Montgenèvre en suivant les deux versants. D'abord l'adret pour basculer sur l'ubac avec 27 km et 1500m positifs. Je voulais me démarquer de la course de montagne, en doublant la distance. Du point de vue du spectacle, son tracé permettra de suivre l'évolution de la course, car il n'y a pas de zones blanches pour informer des positions. Et puis les spectateurs pourront emprunter le sentier vers le point culminant de la course pour voir passer les coureurs sur l'autre versant. Certes, le procédé va un peu à l'encontre des principes du trail et on sait que le trailer apprécie d'être seul dans la montagne, à commencer par moi. Mais j'ai vraiment souhaité que le dimanche soit une fête et que les coureurs de la vallée puissent aussi profiter du spectacle et encourager leurs homologues.

Esprit Trail Avec vous eu des contraintes de protection de la nature ?

Patrick Michel - Nous avons travaillé en étroite collaboration avec la Direction des Territoires et Nature 2000. Je n'ai pas pu tracer exactement là où je l'aurais souhaité, notamment après l'éclair, mais chacun y a mis du sien et nous avons réussi à trouver un juste équilibre. Il est très important de préciser que ces deux journées sont ouvertes à tous, moyennant un simple certificat médical. Ce n'est pas parce que la Sky Race sert de support à un championnat de France, que seule l'équipe y participe. Ces deux épreuves sont open à plus des autres circuits rattachés à la Sky Race. Nous tenons à ce que ce vingtième anniversaire donne lieu à une belle et grande fête, surtout le 14 juillet ! Sachez aussi que je dispose d'une grande et belle équipe de bénévoles, bien rodés. Notre souci sera l'accueil, de faire en sorte que les coureurs soient respectés et que chacun reparte avec d'excellentes souvenirs de notre belle station de Montgenèvre.



CHAPEAU, MAESTRO !



Un décor star

« Quand on évoque Montgenèvre, on pense à la Sky Race qui y a migré depuis maintenant plusieurs années. Pour les 20 ans de cette manifestation, je voulais proposer un parcours inédit sur un secteur jamais exploré, entre le sommet mythique du Chaberton (3 130 m) et le col légendaire de l'Isard (2 560 m), avec une belle incursion en Italie. Un travail de deux années mené en étroite collaboration avec la DDT (Direction Départementale du Territoire) et Natura 2000, le filer tracé évoluant sur une zone avec des enjeux écologiques importants. A ce jour, seul un secteur n'a pas encore été validé, j'ai fait deux propositions et l'option finale devait être retenue fin mai, après une dernière visite sur le terrain. »

La genèse

« C'est surtout le maire de Montgenèvre, Guy Hermitte, qui souhaitait l'organisation des championnats de France de Trail. Cette commune revendique son appartenance aux sports nature et entretient une vraie dynamique dans ce domaine : création d'un espace trail, organisation de deux épreuves été comme hiver, de stages et championnats de France de VTT, partenariat avec la FFC... je souhaitais élargir encore les perspectives de la station en lui proposant de fonctionner avec la FFA. Pour les 20 ans de la Sky Race, quel de mieux pour marquer le coup que de l'associer à un événement d'ampleur nationale ? Méribel était aussi sur les rangs, et a accepté

Après Gérardmer, Montgenèvre. Si les Vosges avaient accueilli l'édition 2017, les Hautes-Alpes seront le support 2018 des championnats de France de Trail. Au menu : du dénivelé, des portions techniques, mais des parcours qui restent accessibles au plus grand nombre... le tout orchestré de main de maître par Patrick Michel, qui nous dit tout.

d'attirer 2009 pour que nous puissions offrir à la Sky race un 20e anniversaire digne de ce nom ! »

Une fête pour tous

« Ces championnats de France proposeront les deux distances traditionnelles, courte et longue : 63 km pour 4 500 m D+ et 27 km pour 1 900 m D+. Si ces deux profils auront, bien sûr, des caractéristiques montagneuses, j'ai voulu y condenser un maximum de paramètres pour réaliser un grand nombre d'activités : beauté des paysages, variété des reliefs et des difficultés, et accessibilité pour les spectateurs qui pourront voir passer les concurrents au point culminant de la course grâce au téléski. Je ne tenais pas à ce que la technicité soit trop affective, car je pars du principe que les contacts humains de toute façon se dérouleront. Enfin, il est très important de préciser que ce week-end trail est ouvert à tous, pas seulement à l'élite, et que tous les circuits attachés à la Sky Race sont open. Tout le monde est invité à ce grand et bel anniversaire. »

Un travail de pros en équipe

« Courir en Hautes-Alpes a maintenant une certaine expérience des grands rendez-vous et dispose d'une équipe solide et rigide, qui a su gérer en 1994 les France de Montagne, et en 2009 le deuxième trophée mondial de Trail dans la vallée de la Guisane. Aujourd'hui, les contraintes écologiques et sécuritaires sont plus importantes en raison de l'usage du trail. Mais nous savons nous adapter, tout en essayant aussi de faire avancer certaines choses. Des projets ? En 2019, Montgenèvre sera un label national pour organiser les France de KV sur la montée du Chaberton. Affaire à suivre, chaque chose en son temps. » ■



Ce week-end trail est ouvert à tous, pas seulement à l'élite, et tous les circuits attachés à la Sky Race sont open.

LA GRANDE EPOPEE !



Fiche technique

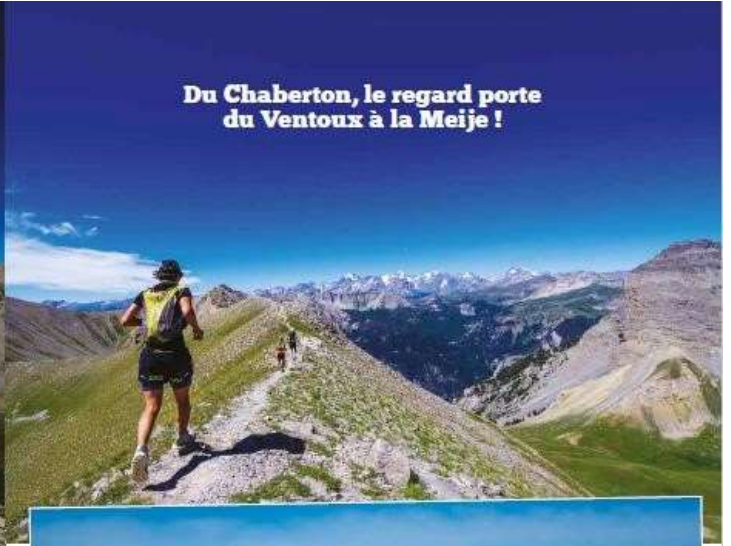
- Montgenèvre (75)
- 22° édition
- 57km/4 100mD
- 300 participants

Une superbe et grandiose aventure entre France et Italie, tutoyant le ciel, orchestrée par le plus « montagnard » des organisateurs français, le buriné Patrick Michel. Le millésime 2017, désormais bien installé à Montgenèvre, complète la saga des Sky Race du Briançonnais.

Texte d'Isabelle Guillot **Photos** de Francesco Barocchi, Patrizia Foucaud et Netreno
La Sky Race Max de Montgenèvre, c'est pour un esprit « Jermiteux » : au départ de Montgenèvre, nous vous pas vient d'être en l'air d'observer le Chaberton (3 117m) via le col du Chaberton (2 600m), puis les cols de Deserte en Talle (2 550m), des Acles (2 212m), de l'Escelle (1 750m). Descendez vers le village de Plan-préant (1 500m) et retour à Montgenèvre par le plateau des Escarots (2080m), les chalets des Acles (1 880m), les cols de Demilleuse (2 450m) et de la Lanze (2 530m), la Mée de Fournibou (2 690m), et enfin l'arrivée (1 850m). Soit un dénivelé cumulé d'environ 4 100m... Plus que le Mont-Rose depuis Chamonix ! Allez, à l'œuvre !



Du Chaberton, le regard porte du Ventoux à la Meije !



❖ L'opération nettoyage citoyen 2018, une belle réussite

Le jeudi 31 mai, dès 9h à Montgenèvre, avait lieu une matinée de nettoyage citoyen.

Enfants du pays, commerçants et même touristes, tous se sont rassemblés pour rendre la montagne aussi propre que possible.

Dès le lancement de la matinée, rassemblé devant l'espace partenaire nous avons pu retrouver les enfants de l'école au côté de Mme Alexandra Bailly, Directrice, ainsi que leurs enseignantes et leurs Atsem, le tout, en étant particulièrement attentifs aux consignes.



L'office du Tourisme, avec François Veauléger, la Régie des remontées Mécaniques, sous la direction de Daniel Garcin, Durancia, auprès de Juliette Bonneville, et les services administratifs et techniques de la Mairie, sous l'autorité de Guy Hermitte accompagné de Marc Fornesi, Titus Isambert, assisté d'Alexandre Jourdin et de Frédéric Durand, étaient très largement représentés, en sachant que Rémi Mougin, Directeur Général des Services, et Laurent Lidouren, Directeur des Services Techniques, étaient en mission aux Alberts avec Michel Meyer.

L'ESF et son directeur, Christian Jullien, ont tenu également à être présents.

Une délégation des sapeurs-pompiers du Centre de Secours et d'incendie de Montgenèvre, avec à leur tête Mike Couprie, été largement associée à cet événement.

Et à leurs côtés les montgenèvrois qui se sont déplacés pour participer à l'opération de nettoyage.

De plus, aux Alberts l'école a été invitée et le rassemblement général a été prévu à partir de 10h avec les élus et les représentants des Services Techniques.

À l'issue de celle-ci, ce ne sont pas moins de 2 tonnes d'objets et de débris divers qui ont été ramassés. Cette matinée citoyenne a été clôturée dans une ambiance chaleureuse, avec un barbecue offert par la mairie.



Retrouver le reportage DICI TV : <https://www.dici.fr/actu/2018/05/31/montgenevre-grande-operation-nettoyage-de-station-1142449>

❖ Une conférence sur les relations franco-italiennes... donnée dans la commune frontalière

Samedi 26 mai, à la cure des Alberts, le colonel d'aviation Jean-Paul Lancar a donné, devant une cinquantaine de personnes, une conférence sur les relations diplomatiques et militaires entre la France et l'Italie de 1881 à 1918.

1881-1918 : une période complexe

Avec un diaporama, il a présenté la situation entre les deux pays à la veille de la Première Guerre mondiale, la neutralité de l'Italie d'abord puis le combat aux côtés des Alliés et l'arrivée sur le sol italien de la 10^e armée française. Parfois cordiales, parfois tendues, ces relations ont été l'occasion pour le colonel de rappeler cet épisode de l'histoire souvent occulté. « En novembre 1917, plus de 150 000 hommes furent projetés en Italie pour porter secours à l'Esercito, mise en difficulté suite au désastre de Caporetto. Rares sont les personnes qui savent que certains de ces soldats vont demeurer dans la péninsule jusqu'en mars 1919 et que plus de 2 000 d'entre eux y perdront la vie », a rappelé le conférencier.

Les participants se sont retrouvés sous la tente dans le pré du Fournil pour l'apéritif et le repas préparé par Olivier Tihon dans les marmites de la roulante militaire appartenant à Damien Gravier, président de l'association "R 2087"





EXTRAITS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2018

Nombre de membres en exercice : 12

Présents (9) : Guy HERMITTE - Michel MEYER - Michèle GLAIVE MOREAU - Françoise MILLE
SCHAACK - Alexandra JANION - Luc PASCAL - Marc FORNESI - Jérôme SALOMON,
Magalie VEROT

Pouvoir (2) : Christian SCHWEY à Michel MEYER

Francis ISAMBERT à Alexandra JANION

Absent (1) : Philippe GILARDINO

Secrétaire de séance : M. Jérôme SALOMON est élu, à l'unanimité des membres, en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut ainsi valablement délibérer.

Le retrait de l'ordre du jour des quatre points suivants : 13/ Résiliation de la convention de concession d'occupation du domaine public pour l'aménagement et la gestion d'un village de cabanes dans les arbres, 16/ Location de la parcelle B349 et 18/ Création d'une servitude administrative concernant un bâtiment d'estive – lieu-dit « Clot des fonds », parcelle AC 2, et le 25) Autorisation d'ester en justice, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

En ce début de séance, M. le Maire, Guy HERMITTE, tient le propos introductif suivant :

1/ Cérémonie en l'honneur des médaillés olympiques et paralympiques

Mardi 3 avril, accompagné de Daniel GARCIN, Directeur Général de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, et d'Alexandre JOURDIN, Directeur de Cabinet, je me suis rendu à Annecy pour participer à la cérémonie donnée en l'honneur des médaillés olympiques et paralympique de PyeonChang 2018.

Celle-ci été organisée par les conseils départementaux de Haute-Savoie et Savoie, ainsi que la Fédération Française de Ski et la Fédération Française Handisport.

Nous avons à nouveau félicité Richard JOUVE, médaillé de bronze en team sprint ski de fond.

Cette soirée a également permis d'affirmer la solidarité avec Serre-Chevalier car Gilles PERLI, Maire de la Salle-les-Alpes avait fait le même déplacement pour soutenir Pierre VAULTIER, médaillé d'or en Snowboard Cross et Arthur BAUCHET, quadruple médaillé paralympique.

Nous adressons notre immense reconnaissance et un grand bravo à tous ces jeunes champions qui portent, sur tous les domaines skiables du monde, haut les couleurs françaises et du briançonnais.

2/ Cérémonie en l'honneur d'Arthur BAUCHET

Samedi 7 avril, j'ai été amené, en votre nom à tous, à rendre un hommage tout particulier au jeune Arthur BAUCHET, de Serre-Chevalier, quadruple médaillé d'argent aux Jeux Paralympiques de PyeonChang 2018. Tout comme notre fondeur Richard JOUVE, il s'agissait de ses premiers jeux.

Benjamin de l'équipe de France Paralympique aux derniers jeux, il s'est particulièrement illustré dans les épreuves de descente, super-G, slalom et super Combiné.

A 17 ans, Arthur BAUCHET c'est la joie de vivre et une maturité exemplaire. Il pratique le ski depuis l'âge de 5 ans, malgré sa maladie, la paraparésie spastique (maladie génétique rare).

Par décret présidentiel du 10 avril 2018, publié au JORF du 11 avril 2018, a nommé Richard JOUVE et Arthur BAUCHET au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Pierre VAULTIER est lui promu au grade d'Officier de l'Ordre National du Mérite.

Le conseil Municipal de Montgenèvre présente toutes ses félicitations pour ces nominations et cette promotion. Ces trois athlètes briançonnais ont largement contribué à la moisson des médailles obtenues par la délégation olympique et paralympique française.

3/ 15 ans de l'Etablissement Public Foncier PACA

Mardi 10 avril 2018, c'est à Toulon que je me suis rendu avec Rémi MOUGIN, Directeur Général des Services, et Alexandre JOURDIN, Directeur de Cabinet à l'occasion des 15 ans de l'Etablissement Public Foncier PACA.

Cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) négocie et mène les procédures permettant de constituer des réserves foncières pour les collectivités en amont de la phase de réalisation de projets d'aménagement public.

Nous comptons officialiser, d'ici fin juin, avec cet organisme un partenariat historique pour notre station. Le programme consistera à permettre l'achat et la rénovation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, via la restauration des bureaux et de logements, tandis que l'espace public interne et de proximité sera requalifié.

Il s'agit, également, de mettre en lumière la circulation partagée entre piétons et voitures sous le vocable du « « Chemin de l'histoire et du patrimoine » qui ira du quartier du Clot-Enjaîme au centre de la Clavière (Italie), via ce secteur.

Nous envisageons également d'aménager des locaux d'activités pour permettre de soutenir le développement économique du centre de la station qu'il faut rendre plus accessible et plus attractif, dans le cœur du village.

La Commune de Montgenèvre s'est engagée, depuis ces dernières années, dans une dynamique de développement touristique, reconnue sur l'ensemble du massif alpin, tant sur le plan économique, touristique et social.

Il faut maintenant nous donner des moyens supplémentaires d'attractivité ajoutant ainsi à l'efficacité de la gouvernance publique qui a déjà investi plus de 100 millions d'Euros avec l'aide de l'Etat, l'Europe, la Région et le Département.

Ce rendez-vous m'a permis de rencontrer :

- **Nicolas Isnard** – Président de l'EPF PACA, Maire de Salon de Provence et Conseiller Régional ;
- Et, **Claude Bertolino** – Directrice Générale de l'EPF PACA ;

4 / Commission départementale de la nature des sites et des paysages

Afin de pouvoir accueillir une station-service sur la commune de Montgenèvre, le conseil municipal a lancé la révision allégée de son plan local d'urbanisme par délibération du conseil municipal le 19 juillet 2017.

La réalisation de ce projet, présentée à la population en mai et novembre 2017, sera un atout certain pour la commune, ne disposant à l'heure actuelle d'aucune infrastructure de ce type sur son territoire, alors même qu'elle est traversée par la RN94, un des quatre principaux axes routiers permettant de rejoindre l'Italie depuis la France. La station-service la plus proche est actuellement située à Cesena (Italie), à 10,4 km, et dans le sens inverse de circulation, à Briançon, à 12.5 km de Montgenèvre.

La volonté de la Commune d'intervenir pour la création de ce service se justifie par la nécessité de satisfaire les besoins de la population et de la clientèle de la station. Sera ainsi édifié, sur le terrain connexe à la piste du Grand Bois et en bordure de la RN 94, un ensemble immobilier à usage de station-service, qui comprendra à son achèvement une station-service de distribution de carburants et un bâtiment annexe. Le gérant aura l'obligation de maintenir ouvert son commerce tous les jours de l'année et à ce qu'il n'y ait aucune rupture dans la distribution de carburant, sauf force majeure, et de proposer la vente de produits de première nécessité. Les plans, le volet paysager et le cahier des charges de l'ensemble immobilier à édifier, sont approuvés par la Commune.

Même si le site est déjà compris dans l'enveloppe urbaine de la station, une révision allégée n°1 du PLU est rendue nécessaire puisque le lieu d'implantation est situé en zone Ns et sur un emplacement réservé au PLU.

Dans le cadre de cette démarche, notre dossier devait être étudié, préalablement, par la commission départementale de la nature des sites et des paysages, qui s'est réunie hier et à laquelle, je me suis rendu hier avec Rémi MOUGIN, Directeur Général des Services et Nicolas Breuillot, de la société Alpicité (bureau étude urbanisme, paysage, environnement). Notre projet a été validé à l'unanimité des membres présents, donc une majorité d'associations environnementales.

5/ Rencontre à la Région dans le cadre des Opérations d'Intérêt Régional

Demain, vendredi 13 avril, je serai reçu à la Région par M. Gino Bontempelli, chef de service Smart Région au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (service en charge du développement numérique) et Joachim Queyras, responsable du Pôle Programme de l'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises de PACA - en charge des Opérations d'Intérêt Régional.

L'objectif de cette rencontre est d'entamer une réflexion sur une potentielle coopération élargie à partir du projet de smart-station développé par Montgenèvre, dans le cadre des Opérations d'Intérêt Régional (OIR).

La démarche OIR permet d'accompagner des territoires, des filières et des entreprises dans l'accélération de projets structurants créateurs de richesse et d'emploi. La Région pilote les 8 Opérations d'Intérêt Régional (OIR), en partenariat fort avec les industriels, les collectivités, et l'ensemble des acteurs économiques concernés (pôles de compétitivité, réseaux consulaires, acteurs de la recherche, etc.).

M. le Maire, Guy HERMITTE, fait ensuite procéder à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

1) Demande de subvention pour l'aménagement du Lac et du camping des Alberts

M. Luc PASCAL informe le Conseil municipal que le Conseil Régional a proposé de reprendre le dossier et le plan de financement initialement constitués par la commune de Montgenèvre compte tenu de ses disponibilités financières dans le cadre du programme FRAT plutôt que dans le cadre des financements de l'Espace Valléen. Compte tenu des dépenses éligibles, il est ainsi proposé dans un premier temps de déposer un dossier uniquement dédié aux travaux d'aménagement liés au lac, à la promenade piétonne et à la restructuration du parking et des jeux.

Un second dossier sera proposé ultérieurement concernant la rénovation extérieure des façades du bâtiment d'accueil et celle des façades du restaurant, du commerce, des sanitaires, de la salle hors sac.

Ainsi, dans le cadre de l'étude urbanistique et paysagère au camping des Alberts confiée au cabinet d'architecture Alessandro Rovagna, il est proposé de réaliser en partie ces premiers travaux dont le montant estimé s'élève à 434 000€ HT.

Par ailleurs, il est rappelé de faire réaliser, dès ce printemps, par les services techniques, le mur du tennis. Un goudronnage de ce dernier sera également proposé.

Dans le cadre d'une gestion rigoureuse du budget municipal il est proposé de solliciter des subventions sur la base du plan de financement suivant :

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur – FRAT 2018 : 130 200 €
- FNADT : 100 000€
- POIA : 95 000€
- Autofinancement : 108 800 €

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter ces subventions.

Le Maire, Guy HERMITTE, précise que ce nouveau plan de financement et la sollicitation du FRAT 2018 a été convenu avec la Région PACA compte tenu de meilleurs taux de subventionnement que le programme Espace Valléen dont les financements sont plus limités et qui seront orientés vers d'autres communes de la communauté de communes du Briançonnais.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Smart Station - Demande de subvention

Le Maire, Guy HERMITTE, indique que la commune, avec l'office de tourisme et la régie des remontées mécaniques, ambitionne une modification radicale de sa communication et de la vente de ses produits, en vue de se positionner le plus efficacement possible sur le marché du tourisme.

C'est ainsi que les trois entités ont pris une délibération de principe, le 5 avril 2017, afin de s'inscrire dans la perspective de la définition d'une « station intelligente ».

Depuis plusieurs mois, les équipes de Montgenèvre et d'Orange travaillent de concert à la mise en place d'une stratégie digitale dont la personnalisation va s'appliquer aux stations de tourisme, dont Montgenèvre, pilote pour la circonstance. Celle-ci est orientée principalement sur les besoins du client qui séjourne dans la station ou profite simplement des activités proposées de toute nature, et à plus long terme en vue de faciliter la décision.

Techniquement, les personnels chargés de ce projet convergent en vue de réunir l'ensemble des données concernant le territoire. Il s'agit de pouvoir les exploiter, en temps réel et d'en faire un moyen performant d'aide à la décision avant que ces informations ne repartent vers des applications tierces.

Montgenèvre s'est donnée comme objectif, dans le contrat de station signé avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de mener à bien un projet d'innovation et de modernisation, communément intitulé « Smart-Station ». A cet égard, l'assemblée remercie la Région de son formidable soutien à l'économie montagnarde.

Face à l'évolution des comportements des utilisateurs, largement induite par leurs équipements numériques (smartphone, tablettes, objets personnels connectés, ...) et les applications qu'ils utilisent au quotidien (Web, Réseaux sociaux, Caméras, géolocalisation, ...), il devient nécessaire d'adapter les moyens de la station. Ces moyens impactent, le fonctionnement des remontées mécaniques, la

prise en compte des conditions météo sur le domaine, la connaissance des plans de damage, la gestion de la neige de culture, l'indication des flux de clients, les données concernant les tarifs, la promotion d'événements et tous autres données indispensables à l'offre du meilleur séjour.

Ainsi, complémentaiement à la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre qui a conclu un marché public avec la société Orange, afin de répondre aux enjeux définis ci-dessus, il est proposé au niveau de la Commune de réaliser un certain nombre d'investissements, dont les montants estimés, sont les suivants :

- Numérisation des services municipaux (mairie, écoles, ...) : 36.000 € HT ;
- Infrastructures de fibre optique et réseau de vidéoprotection : 176.000 € HT ;
- Information parking en temps réel : 120.000 € HT ;
- Information réseau de navette en temps réel : 13.000€ HT.

Soit un total de : 345.000 € H.T. pour cette opération.

Dans le cadre, il est proposé de solliciter des subventions sur la base du plan de financement suivant :

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 172 500 € ;
- Conseil Départemental : 101 500€ ;
- Autofinancement : 71 000 €.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter ces subventions.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3/ Convention avec l'Office de tourisme pour le reversement de la Taxe de séjour

M. Jérôme SALOMON, présente, complémentaiement à la convention d'objectifs avec l'Office de tourisme définissant le principe de reversement de la taxe de séjour, pour son fonctionnement, qu'il y a lieu de préciser les modalités de reversement de cette dernière.

La taxe de séjour sera mandatée, par trimestre à l'Office de tourisme, selon les procédures comptables en vigueur et fera l'objet de quatre versements annuels à la fin de chaque trimestre.

En outre, il est proposé que la commune reprenne complètement la gestion du recouvrement et de la facturation de la taxe de séjour, ainsi que la coordination de la plateforme de déclaration. A ce titre, compte-tenu des moyens engagés, des frais de gestion sont pris, sur les montants de la taxe de séjour recouvrée, à hauteur de 10%.

Le Maire, Guy HERMITTE, précise que ces dispositions visent à diminuer les frais de fonctionnement de la commune, en charge de la gestion et du recouvrement de la taxe de séjour. Un personnel administratif sera dédié à cette mission, à hauteur de 30% de son temps de travail.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4) Régie des remontées mécaniques / Avenant à la convention d'occupation – caisse de l'Espace Prarial

M. Marc FORNESI quitte la salle.

Mme Michèle GLAIVE-MOREAU expose que, par délibération du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé, Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation avec la Régie des remontées mécaniques, pour l'occupation de locaux au sein de l'Espace PRARIAL.

Compte-tenu de la réorganisation des locaux de l'Espace Prarial, il y a lieu de régulariser la surface occupée par la Régie des remontées mécaniques pour ses caisses, il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser, le Maire à renouveler cette convention d'occupation pour une durée de trois ans, alors qu'elle devait arriver à son terme en octobre 2018, et modifier ainsi la surface et ajuster le loyer à 611€/ mois (soit 18.07€m²).

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Chocolaterie MA&MA / Avenant à la convention d'occupation

Mme Françoise MILLE SCHAACK expose que, par délibération n°4 du 17 avril 2015, le Conseil Municipal a autorisé, Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation avec la société MA&MA, représentée par Madame MANFREDI, pour l'exploitation d'une chocolaterie dans le local n°1 à l'étage de l'Espace PRARIAL, puis en rez-de-chaussée, suite à l'avenant n°2 du 11 août 2017. En la circonstance, le loyer avait été réajusté à 500€/ mois (soit 18.07€m²).

En date du 26 mars 2018, Mme MANFREDI a demandé que sa convention d'occupation soit prolongée pour une durée de 5 années, afin de sécuriser la pérennité de ce commerce et d'investir davantage pour le développer et apporter une contribution croissante au développement de la station.

Suite aux débats, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser, Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'occupation afin de modifier le local loué à la société MA&MA pour une durée de 3 années.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6) Tarifs de location des salles communales aux Alberts et fixation des tarifs de location des salles de l'espace Jean Gabin

Mme Alexandra JANION explique que la rétrocession de la gestion de la salle de spectacle de l'espace Jean Gabin par la Communauté de Communes du Briançonnais à la Commune de Montgenèvre et la révision des tarifs des salles communales aux Alberts qui n'avaient pas évolués depuis le 1er octobre 2015, avait conduit à faire évoluer les tarifs des locations des salles communales à compter du 1er septembre 2017 comme suit :

- Salle de spectacle de l'espace Jean Gabin :
 - o 150 € la demi-journée,
 - o 200 € la journée,
 - o 350 € la soirée (à partir de 17h00),
 - o 450 € forfait journée et soirée
 - o et 500 € pour la caution.

- Salle de cinéma de l'espace Jean Gabin :
 - o 60 € la demi-journée,
 - o 100 € la journée,
 - o 150 € la soirée,
 - o et 500 € pour la caution.

- Hall de l'espace Jean Gabin :
 - o 60 € la demi-journée,
 - o 100 € la journée,
 - o 150 € la soirée,
 - o et 500 € pour la caution.

- Salle de la Cure aux Alberts (63 m², cuisine, sanitaires) :
 - o 40 € la demi-journée,
 - o 60 € la journée,
 - o 90 € la soirée,
 - o et 300 € pour la caution.

- Salle du Lac au camping des Alberts (30 m²) :
 - o 25 € la demi-journée,
 - o 35 € la journée,
 - o 55 € pour la soirée,
 - o et 300 € pour la caution.

A ces tarifs, il est proposé d'ajouter deux forfaits WE concernant la location des espaces de l'espace Jean Gabin (en cas de mariage, par exemple) :

- WE (mise en place de la salle vendredi après-midi, samedi journée et soirée, rangement de la salle dimanche matin) : 1 000 €
- WE (mise en place de la salle vendredi après-midi, samedi journée et soirée, rangement de la salle dimanche matin) avec mise à disposition d'un personnel pour la mise en place et le contrôle de la sonorisation : 1 200 €
- Et 500€ de caution

Il est bien entendu rappelé qu'en cas de dégradation dont le montant serait supérieur à la caution versée, le dépassement resterait à la charge du locataire.

Il est rappelé que la gratuité est prévue pour la défense de toutes les causes humanitaires et caritatives d'ampleur nationale, pour les événements et manifestations organisées par l'Office de Tourisme et pour les associations de Montgenèvre et des Alberts.

En ce qui concerne la salle de la Cure, il est précisé que cette salle, hormis le prêt aux associations locales et caritatives (loisirs, culture, sports) ne peut être louée que pour des événements familiaux (anniversaire, mariage, baptême, rencontre familiale) ou professionnels (retraite). En aucun cas, elle ne peut être considérée comme une annexe de discothèque. De plus, y dormir – à l'exception d'une opération de mise en sécurité de personnes – y est formellement interdit, sauf autorisation expresse du Maire ou de son représentant.

Aucune activité professionnelle ne peut y être organisée à titre libéral. Il est également rappelé qu'à tout moment la Commune peut réquisitionner cette salle pour des besoins collectifs ou publics. Il est enfin redit que cette salle ne peut en aucune façon être utilisée (prêtée ou louée) à des fins de profit personnel, et qu'elle ne peut être considérée comme un fonds de commerce.

Le règlement de ces 3 équipements sera revu en prenant en compte les évolutions ci-dessus. Il est à noter que pour chaque contrat de location, la contractualisation d'une assurance sera exigée.

M. MEYER reste personnellement chargé de la gestion des salles des Alberts.

Le Conseil municipal est donc sollicité pour approuver ces tarifs et ce rappel des règles de mise à disposition de ces équipements publics très appréciés.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Convention avec la BNP pour les automates bancaires de l'espace Prarial

M. le Maire, Guy HERMITTE, rappelle au Conseil Municipal que les distributeurs de billets de la BNP ont été déplacés, en octobre 2014, permettant ainsi un réaménagement urbain et une meilleure fluidité et sécurité du trafic devant l'espace partenaire, aujourd'hui devenu espace Prarial.

La convention de partenariat qui nous liait pour l'installation et l'exploitation de ces automates bancaires à Montgenèvre s'est achevée fin 2017. Cette installation est donc aujourd'hui sans droit ni titre et il convient de régulariser cette situation. Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal une nouvelle convention pluri annuelle, renouvelable par tacite reconduction, prévoyant une légère augmentation du tarif pour la contribution aux consommations électriques, ainsi que pour l'occupation du domaine public. Le nouveau tarif pour la redevance d'occupation est de 600 euros par an au lieu de 500 euros précédemment.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8) Contrat avec la société ALBATROS pour la commercialisation en ligne des green-fees du golf

M. Michel MEYER explique que la commune de Montgenèvre utilise, pour la gestion de la billetterie du golf, le logiciel ALBATROS.

Dans le cadre de la modernisation de l'offre touristique avec le projet de Smart Station, il est proposé de commercialiser en ligne les green-fees du golf. Dans ce contexte, il est nécessaire de passer un contrat avec la société ALBATROS. Lors des premiers échanges, il avait été proposé de valider des taux de commissionnement demandés par cette société, ce sur quoi le conseil municipal s'était interrogé et avait refusé.

Lors de récentes négociations, il a été proposé, plutôt qu'un taux de commissionnement, que la société ALBATROS mette à disposition son portail de réservation et de commercialisation, contre l'attribution d'un départ par jour pour son propre compte.

Ce contrat est signé pour une durée d'une année et sera reconduit tacitement au 1er janvier de chaque année sauf dénonciation.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9) Construction d'une passerelle Les Alberts-Le Rosier – convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Val-des-Prés

M. Luc PASCAL expose que les communes de Montgenèvre et de Val-des-Prés proposent d'assurer une liaison entre Les Alberts et Le Rosier avec la construction d'une passerelle pour éviter aux randonneurs et aux cyclistes d'emprunter la route. La passerelle du Rosier, enjambant la Clarée, relie les deux communes de Val-des-Prés en rive droite et de Montgenèvre en rive gauche. Elle permet le passage d'une commune à l'autre. L'accès est très proche de la RD 994G. Côté Val-des-Prés cette

passerelle est accessible par un chemin de terre, c'est également le cas du côté de Montgenèvre –Les Alberts.

En été, son usage est essentiellement piétonnier, mais aussi emprunté par les VTT, VAE et autres pratiquants des sports de pleine nature. En hiver, c'est un point de jonction des pistes de ski de fond situées de part et d'autre de la Clarée. Il est utilisé par les pratiquants de ski de fond, et par le scooter des neiges utilisé aussi pour le secours sur pistes.

L'état actuel du pont ne présente plus les conditions de sécurité indispensables à son utilisation. Le platelage, les poutres porteuses et les rambardes de sécurité sont très endommagés faisant apparaître des pathologies importantes.

La réhabilitation de l'ouvrage relevant simultanément de la compétence des deux communes de Val-des-Prés et de Montgenèvre, ces dernières désignent à travers la présente convention, celle qui assurera la conduite de l'opération et les modalités de répartition des frais.

Afin de tenir compte des contraintes de réalisation de cette passerelle, située entre les deux communes, il existe une nécessité de construire cet équipement pour le compte des deux communes.

Le montage juridique retenu pour cette opération est issu de l'article 2 II de la loi de Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP) n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, il s'agit d'une co-maîtrise d'ouvrage.

La commune de Val-des-Prés serait chargée de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de ce projet de construction, ce qui implique qu'elle exerce la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des deux communes parties à la convention. A ce titre, la commune de Val-des-Prés sera chargée d'organiser la consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché de travaux, la rédaction et le suivi des dossiers et des procédures administratives, ainsi que des éventuels dossiers de consultation pour toutes études complémentaires nécessaires.

La commune de Val-des-Prés validera également le programme de l'opération en concertation avec la commune de Montgenèvre, partenaire du projet, dès lors que l'enveloppe financière maximale de l'opération est respectée pour 35 900 € HT pour l'ensemble de l'opération.

L'exécution de cette étude est susceptible de bénéficier d'aides financières, réparties de la manière suivante :

Financeurs publics	Montant demandé	Taux de subvention
Région (Espace valléen)	23.000,00 €	64,07%
Département	7.000,00 €	19,50%
Autofinancement	5.900,00 €	16,43%

La répartition du coût entre les communes (autofinancement) est partagée à 50%.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- le projet de construction d'une passerelle sur la Clarée pour créer un itinéraire pédestre et cyclable reliant Les Alberts au Rosier, pour un montant estimé à 35.900 € HT

- autorise le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Val-des-Prés, propriétaire de la parcelle située en rive droite, convention par laquelle la commune de Val-des-Prés est désignée maître d'ouvrage opérationnel pour la construction.

Le conseil municipal conditionne sa participation au projet au prix d'une individualisation/ouverture permanente de l'accès au public.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10) Tarifs des prestations de raccordement au réseau d'eau potable

M. Marc FORNESI, informe le Conseil municipal que la commune de Montgenèvre exploite en régie directe le service des eaux, service qui a la charge la production ainsi que la distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune.

Le service des eaux est tenu de fournir de l'eau à tout candidat à l'abonnement à partir d'un branchement sur le réseau.

Le branchement comprend, depuis la canalisation publique :

- La prise d'eau sur la conduite de distribution publique ;
- Le robinet vanne sous bouche à clé ou en regard ;
- La canalisation de branchement située tant sur le domaine public que privé ;
- Le robinet avant compteur ;
- Le regard abritant le compteur ;
- Le robinet de purge et le robinet après compteur.

Pour toute installation nouvelle le compteur doit être placé en limite de propriété dans un regard et aussi près que possible des limites du domaine public de façon à être accessible facilement et en tout temps aux agents du service des eaux.

La mise en service du branchement ne peut avoir lieu qu'après paiement au service des eaux des sommes dues pour son exécution. Les compteurs sont posés et entretenus en bon état de fonctionnement et d'étanchéité par le service des eaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de facturer le branchement forfaitairement à 1 000.00 €. TTC (main d'œuvre, location matériel, matériel) et la pose d'un compteur seul à 50.00 €. TTC.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11) Vente de bois et affouage saison 2018/2019

M. Marc FORNESI indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, pour les besoins ruraux ou domestiques des affouagistes de la Commune de Montgenèvre, la délivrance en nature pour l'année 2018/2019 d'une coupe de la forêt communale, selon les consignes de l'Office National des Forêts (ONF) :

Pour Les Alberts, l'affouage comprend l'exploitation de la parcelle forestière 31 et concerne les arbres sur pied martelés au marteau de l'Etat et qui portent un numéro d'affouage. Les branches

seront fractionnées et dispersées dans le peuplement hors des plantations ou régénération naturelle de mélèze. La circulation des tracteurs se fera hors des semis. En bord des pistes de ski, les bois seront évacués avant la neige. Dans le peuplement, les bois abattus ne devront pas présenter de danger pour les skieurs hors-pistes.

Pour Montgenèvre, comme l'année précédente, l'affouage comprend l'exploitation de la parcelle forestière 15 et concerne les arbres martelés au marteau de l'Etat et qui portent un numéro d'affouage. Les branches seront fractionnées et dispersées dans le peuplement. L'exploitation est interdite en juillet et août et les week-ends de juin à septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la demande du Maire :

- décide d'affecter au partage en nature, entre les affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la coupe de la forêt communale et en demande délivrance à l'ONF ;
- décide que le mode de partage de l'affouage sera fait, conformément à l'article L 145-2 du Code Forestier, de la manière suivante : « par tête d'habitant possédant, avant la publication des rôles, un domicile fixe et réel dans la commune »
- décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir :
 - pour le Chef-Lieu : M. Marc FORNESI, M. Nicolas FORESTIER, M. Mario MATERA ;
 - pour les Alberts : M. Michel MEYER, M. Christian SCHWEY et M. Luc PASCAL

Ils sont soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du Code Forestier ;

- fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 31/12/2019, faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent ;
- fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 11€.

Il est expressément exposé que tout habitant qui n'aura pas, sauf raison valable, pris tout son bois, ne pourra pas bénéficier d'une nouvelle coupe. Il est rappelé qu'en aucun cas ce bois ne pourra faire l'objet d'une quelconque vente. Chaque affouagiste est également invité à respecter les consignes de sécurité pour l'exploitation forestière édictées par l'ONF.

Pour rappel, l'affouage est destiné à la satisfaction de la consommation rurale et domestique de ses bénéficiaires (article L 243-1 du Code Forestier). Les produits délivrés sont donc réservés à un usage strictement personnel, ni commercial et/ou industriel, et leur revente est interdite. Le volume de 30 m³ apparents de référence (stères) par affouagiste apparaît donc comme un maximum à ne pas dépasser, pour assurer le chauffage d'une habitation individuelle, d'autant que les poêles sont devenus très performants et consomment de moins en moins de bois pour un même pouvoir calorifique.

Dans le cadre de discussions avec les commissions régionales de la forêt communale, il est souhaitable d'abaisser ce seuil de volume pour le situer à 10 m³ environ apparents, tant dans un souci d'amélioration de l'efficacité énergétique et que de prévention du commerce illégal du bois et du travail dissimulé.

En outre, il est proposé à la vente les parcelles 26 et 27, conformément aux rapports de coupes qui avaient été signés par la commune en septembre 2016.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/ Vente du godet malaxeur

M. le Maire, Guy HERMITTE, expose que M. André REY, dont il lit le courrier, souhaite acheter à la commune, contre la somme de 200 € (prix de la ferraille), un godet malaxeur. Utilisé précédemment par les services techniques, ce matériel n'est plus fonctionnel.

De même, il lui est proposé d'acquérir, ce même godet malaxeur, le bobcat et la pelle retro contre la somme de 1000 € (prix de la ferraille). L'ensemble de ces matériels ne sont plus fonctionnel.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/ Résiliation de la convention de concession d'occupation du domaine public pour l'aménagement et la gestion d'un village de cabanes dans les arbres

La délibération est retirée (cf. début de la séance).

14) Avenant au marché de déneigement pour la saison 2017-2018

M. Marc FORNESI rappelle au Conseil municipal que la commune a notifié le 7 octobre 2015, à l'entreprise Ferrier bois, un marché public composé de deux lots concernant respectivement le déneigement de Montgenèvre chef-lieu et des Alberts.

Il s'agit d'une prestation rémunérée par un prix global et forfaitaire pour chacun des lots. Concernant le lot relatif au déneigement de la station de Montgenèvre, le marché de prestation de service est d'un montant forfaitaire de 333 385 € pour la saison.

Suite aux épisodes neigeux exceptionnels, en particulier des 8 et 9 janvier derniers, puis des chutes répétées, la commune a été conduite dans le courant de l'hiver à mettre en place et faire réaliser par ce prestataire des opérations :

- complémentaires au marché, tel que l'évacuation des tas de neige en périphérie de la station compte tenu des volumes amassés au cœur de celle-ci ou encore l'élargissement des rues ;
- ou en le sollicitant afin de multiplier les passages lors des chutes de neiges tel que le déneigement des voies encombrés par le déneigement continu des trottoirs.

Ainsi, le titulaire de notre marché nous a rapidement fait connaître une réévaluation de ces prestations pour un montant de 116 615 €. Pour information, la commune avait obtenu l'année dernière un avenant en moins-value avec ce même prestataire, vu les faibles chutes de neige de l'hiver 2016/2017.

Afin de régulariser cette situation, la commune souhaite faire valoir des modifications de ce marché justifiées à la fois par des prestations supplémentaires et des modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues (chutes de neige exceptionnelles).

Au regard de la date de lancement des consultations pour l'attribution du marché en cause (octobre 2015), il convient d'appliquer les dispositions de l'ancien code des marchés publics, et notamment l'article 20 relatif à la conclusion des avenants. En l'espèce, l'augmentation du marché engendrerait une hausse du montant du contrat initial. Pour autant, et au regard des chutes de neige exceptionnelles intervenues au cours de l'hiver, les conditions évoquées ci-dessus permettent la conclusion d'un avenant au marché en cause.

Cet avenant a préalablement été soumis à la commission d'appel d'offres, le 28 mars 2018.

C'est ainsi que pour la saison hivernale 2017-2018, il est proposé, d'un commun accord avec le titulaire de ce marché public, une augmentation du montant global et forfaitaire que la commune doit régler à l'entreprise Ferrier. Cet avenant représente une hausse de 116 615 euros HT du montant total de la prestation et se décompose de la manière suivante :

	Montant initial du marché HT	Augmentation opérée HT	Montant total après avenant HT
Lot 1	21 000,00	-	21 000,00
Lot 2	333 385,00	116 615,00	450 000,00
Total des 2 lots	354 385,00	116 615,00	471 000,00

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider cet avenant avec l'entreprise Ferrier bois et d'autoriser le Maire à le signer.

Le Maire, Guy HERMITTE, indique que les montants concernés vont handicaper la valeur de l'autofinancement dégagé annuellement par la commune, si l'on considère également le montant des travaux qui devront être réalisés pour restaurer le cadre de vie.

Mme Magali VEROT demande si un bilan sera fait avec le prestataire afin de tirer les points positifs et négatifs des opérations qui se sont tenus cet hiver. Le Maire, Guy HERMITTE, précise que les dégâts sur la RN94 seront pris en charge par la DIRMED, déjà rencontrée à ce sujet. De même, une évaluation sera faite avec le prestataire de déneigement concernant son domaine d'intervention (parking et voiries). Pour le reste, des échanges réguliers tout au long de la saison permette d'ajuster au quotidien les opérations de déneigement conduites. Un premier bilan quantitatif et qualitatif a aussi déjà été réalisé au 2/3 de la saison. Dans tous les cas, l'ensemble des prestations est bien en voie d'évaluation.

En terme de bilan, M. le Maire, Guy HERMITTE, indique que les moyens utilisés par les services communaux (fraises à neige) ont été particulièrement performants et démontrent leur utilité.

M. Luc PASCAL précise que pour les Alberts, le marché concernant le déneigement des espaces publics (cours de l'école, cheminement et arrêt de bus) mériterait d'être complété. Il en est de même du camping et du parking de la piscine où le prestataire se doit d'intervenir. M. le Maire, Guy HERMITTE, fait part d'une prochaine réunion afin de voir comment mieux structurer l'intervention des services techniques au niveau du village. La question du balisage fera partie de l'évaluation qui sera faite de ce marché.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

15) Acquisition de la parcelle cadastrée AB142

Mme Alexandra JANION quitte la salle.

Mme Michèle GLAIVE MOREAU expose que la Commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle AB 142, située au niveau du parking du stade de foot. L'intérêt pour la municipalité est notamment de maîtriser l'ensemble du foncier de cette zone.

Cette parcelle, cadastrée AB 142, représente une superficie totale de 504 m².

La saisine de France domaine n'est pas nécessaire car il s'agit d'une acquisition à l'amiable d'un montant inférieur à 180 000 euros. Le prix proposé est de 40 euros du mètre carré, qui a fait l'objet d'une proposition au propriétaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la proposition de prix à 40 euros le m², soit 20 160 € euros pour l'acquisition de la parcelle,
- et d'autoriser le Maire à signer le compromis et l'acte de vente auprès de l'office notarial et tous les documents afférents à cette démarche d'acquisition.

Ces dépenses seront imputées sur le budget d'investissement 2018.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

16/ Location de la parcelle B349

La délibération est retirée (cf. début de la séance).

17) Lancement de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme

M. Jérôme SALOMON rappelle que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) communal a été approuvé par délibération du 11 mai 2012, modifié une première fois en 2013 et une seconde fois en 2014.

M. Jérôme SALOMON expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de permettre à Madame Maria Teresa ROCHE, née le 27/01/1952 à Turin, propriétaire de la parcelle AI 27, de changer la destination du bâtiment existant, à savoir l'ancienne gare d'arrivée du téléphérique Pian del Sole, à usage d'habitation. La modification n°3 du PLU est rendue nécessaire puisque le bâtiment est situé en zone Ns du PLU. A cet égard le PLU ne permet pas à ce jour la réalisation de cette opération. Le PLU devra donc être modifié afin de pouvoir adapter le règlement et édicter une règle spécifique pour ce bâtiment.

Vu le code de l'urbanisme, en particulier les articles L153-31 et suivants ;

Vu la délibération du 11 mai 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du 3 octobre 2013 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du 29 mars 2014 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :

- 1- de prescrire la modification du PLU, conformément aux dispositions de l'article L153-34 du Code de l'Urbanisme.
- 2- de donner autorisation au Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU ;
- 3- de solliciter de l'Etat, pour les dépenses liées à la modification du PLU, une dotation, conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme ;
- 4- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

Conformément aux articles L132-7 et 132-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet et notifiée à :

- l'Etat ;
- la Région ;
- le Département ;
- le Président de la Communauté du Briançonnais ;
- le Président de l'EPCI en charge du SCoT du Briançonnais ;
- les Présidents des EPCI limitrophes compétents en matière de SCoT ;
- l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;

La présente délibération est transmise pour information au Centre National de la Propriété Forestière et au Centre Régional de la Propriété Forestière, à l'Institut National des Appellations d'Origines ;

Conformément à l'article L132-12 du Code de l'Urbanisme, seront consultés à leur demande au cours de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme :

- Les communes limitrophes ;
- Les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat ;
- Les associations agréées mentionnées à l'article L141-1 du Code de l'Environnement.

Les communes italiennes limitrophes, ainsi que les collectivités italiennes, selon leur champ de compétence, seront associées à la démarche dans la mesure où l'accès à la parcelle AI 27 se fera par l'Italie.

Une attention particulière sera portée aux réserves de l'ensemble des collectivités, quant aux questions liées à l'accès au bâtiment d'estive, qui n'est donc pas utilisable en période hivernale, ainsi qu'à celles relatives aux réseaux secs : téléphone, électricité et humides : eau, assainissement quant à eux inexistant.

Conformément à l'article L132-13 du Code de l'Urbanisme, seront également consultés à leur demande au cours de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme :

- L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune en charge de l'élaboration du plan est membre, lorsque cet établissement n'est pas compétent en matière de plan local d'urbanisme ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents ;
- Le représentant de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ;
- Les représentants des professions et des usagers des voies et modes de transport ainsi que les associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite lorsque le plan local d'urbanisme tient lieu de plan de déplacements urbains.

Conformément aux articles R153-20 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

18/ Création d'une servitude administrative concernant un bâtiment d'estive – lieu-dit « Clot des fonds », parcelle AC 2

La délibération est retirée (cf. début de la séance).

19) Modification des statuts de la communauté de communes du Briançonnais

Par délibération du 19 décembre 2017, l'assemblée délibérante de la communauté de communes du Briançonnais a approuvé la modification des statuts de l'établissement.

Au regard de cette décision, il appartient désormais aux communes membres de se prononcer sur cette modification telle que figurant en annexe :

- Par délibération du conseil municipal à la majorité, dans les conditions habituelles,
- A la majorité qualifiée des communes membres de la communauté de communes.

En cas d'approbation des conseils municipaux, la modification devra être entérinée par arrêté préfectoral. Après publication de ce dernier, un nouveau projet de délibération sera présenté au conseil communautaire pour définir les contours de l'intérêt communautaire pour celles des compétences qui y sont soumises.

La modification des statuts tend d'une part de mettre les statuts en concordance avec les dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), et d'autre part de procéder à leur mise à jour aux fins de clarifier les rôles respectifs de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et de ses communes membres.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 211-17, L 5211-20 et L 5214-16 ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 C nonies ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2202 du 28 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-157-1 du 6 juin 2011 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2017-11-21-004 du 21/11/17 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Briançonnais n°2017-113 du 19 décembre 2017 portant modification de ses statuts ;

Considérant qu'au vu de la délibération de la communauté de communes susvisée, il appartient désormais aux communes membres de se prononcer sur la modification des statuts à la majorité qualifiée des communes membres dans un délai de trois mois à compter de la notification aux Maires de la délibération de l'EPCI ;

Est appelé à :

- APPROUVER/ la modification des statuts de la communauté de communes conformément au projet voté par le conseil communautaire et joint en annexe à la présente ;
- CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20) Convention de gestion provisoire de la compétence « Eau Pluviale » de la communauté de communes du Briançonnais

M. le Maire, Guy HERMITTE, explique que dans le cadre du transfert de compétence intervenu le 1er janvier 2018, une étude préparant le transfert de compétence eaux pluviales a été présentée aux communes le 6 novembre 2017.

Un projet de convention de gestion provisoire des eaux pluviales a été préparé et présenté. Les principales caractéristiques du projet de convention sont rappelées ci-dessous :

- Une convention par commune ;
- Durée d'un an renouvelable 1 fois, durée maximum de 2 ans pour la gestion provisoire ;
- Les missions de fonctionnement du service sont assurées par les communes. La CCB remboursera les dépenses de fonctionnement selon le plafond annuel des charges d'exploitation estimées par l'Etude sur le transfert pluvial. Le remboursement se fera sur justificatif et en précisant les charges de personnel. Ce montant forfaitaire sera déduit des Attributions Compensations provisoires (AC), sous réserve de leurs approbations en conseil communautaire ;
- Les missions d'investissement sont assurées par la CCB. Les communes ont été sollicitées par la CCB afin de présenter leurs projets pour validation et inscription budgétaire. Le montant prévisionnel d'investissement inscrit au budget général 2018 est de 100 000€ TTC.

Le contour de la compétence par rapport aux ouvrages (avaloirs, grilles, caniveaux, fossés) connexes à la voirie a été précisé : il s'avère qu'ils dépendent de la compétence voirie, car ils collectent majoritairement des eaux de voirie et non des eaux pluviales (eau de toiture).

En parallèle de cette convention, il est prévu d'organiser une réunion entre services techniques, avant la fin du 1er semestre 2018, afin d'échanger sur les outils de traçabilité mis en place pour suivre les frais de fonctionnement et sur les projets d'investissement des communes membres. La question du financement des investissements n'a pas encore été arrêtée, faute d'éléments budgétaires des exercices précédents au niveau des communes membres. Cette question sera étudiée lors de la CLECT qui se réunira 2018, pour définir les montants des AC définitifs.

Le plafond des dépenses de fonctionnement pour la gestion des eaux pluviales pour la commune de Montgenèvre s'élève à 3 100€.

Ainsi, la décision du conseil municipal est sollicitée pour valider la convention provisoire proposée à la commune et autorise le Maire à la signer.

Compte tenu des interrogations du conseil municipal, M. le Maire propose que cette dernière soit représentée ultérieurement, sans que toutefois le conseil municipal ne s'y oppose, notamment afin de lever les incertitudes relatives au détail du programme d'investissement, aux interventions sur le réseau et aux coûts évalués au niveau des dépenses de fonctionnement.

21/ Désignation d'un membre suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

M. Marc FORNESI informe l'assemblée que, en application du Code Général des Impôts, la CCB a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées par délibération n°2014-47 du 21 mai 2014. Les 13 membres de cette commission sont issus des conseils municipaux des communes membres et chaque conseil municipal doit désigner un nouveau suppléant en lieu et place de M. Jacques FUGAIN. Il propose la candidature de M. Guy HERMITTE.

Sur proposition de Marc FORNESI, sont désignés :

Titulaire : Guy HERMITTE

Suppléant : Marc FORNESI

Sur invitation de Marc FORNESI, cette délibération est soumise à l'approbation des membres du Conseil Municipal et votée à l'unanimité, moins une abstention (Guy HERMITTE).

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

22) Modification des statuts de l'Office de tourisme

Mme Françoise MILLE SCHAACK indique que par délibération n°25 du 15 novembre 2017, les statuts de l'Office de tourisme datant de 1979, au moment de sa constitution en EPIC, ont été révisés et transmis au contrôle de légalité.

Ce dernier a fait part de plusieurs observations mineures sur le fond et sur la forme et propose à la commune de reprendre ces éléments, dont il est fait lecture.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'adopter cette nouvelle version des statuts.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

23) Convention d'occupation précaire pour l'utilisation des garages de l'ancienne gendarmerie Praya

M. le Maire, Guy HERMITTE, indique que dans le courant de l'été, l'EPF PACA interviendra, pour le compte de la commune au niveau l'acquisition de la caserne Praya.

Au mois de janvier 2016, la commune de Montgenèvre avait signé avec le service des domaines, une convention d'occupation précaire pour l'utilisation des garages de l'ancienne gendarmerie Praya afin d'y installer et stocker certains engins communaux.

Ainsi, il est proposé de renouveler cette convention qui se limite cependant à une durée de 6 mois, pour une redevance unique de 84€.

Après l'acquisition de la caserne Praya par l'EPF PACA, la commune sera autorisée à bénéficier d'une même convention d'occupation et de gestion pour prolonger l'utilisation de ces garages, mais également du bâtiment dans son entier ainsi que du terrain.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

24) Engagement de la commune de Montgenèvre dans la démarche CIMES Durables

Vu la décision du Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne du 4 juillet 2017 ;

Vu la délibération marquant l'adhésion de la commune de Montgenèvre à l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) ;

Considérant que le développement durable tend à devenir un critère dans le choix de la destination pour un nombre croissant de nos visiteurs et revêt un caractère stratégique pour les communes supports de station de montagne ;

Considérant que la démarche CIMES Durables propose un cadre audacieux et opérationnel visant à préparer les stations aux enjeux de demain en associant des partenaires nationaux ;

Considérant que les membres du conseil municipal souhaitent consacrer le projet « SMART GRID » pour marquer l'engagement de la commune de Montgenèvre dans la démarche CIMES Durables ;

Considérant que Monsieur Laurent LIDOUREN, Directeur des services techniques, dispose des qualités pour animer la démarche CIMES Durables sur le territoire de la commune de Montgenèvre ;

Le conseil municipal, sur le rapport du Maire, décide que :

- 1) Dans l'intérêt de la station, la commune de Montgenèvre s'engage dans la démarche CIMES Durables ;
- 2) De nommer Monsieur Laurent LIDOUREN référent chargé d'animer la démarche CIMES Durables sur le territoire de la commune de Montgenèvre.

M. le Maire, Guy HERMITTE, informe également de la démarche en cours avec le SiepB et la pose d'économiseurs d'Energie sur les armoires électriques d'éclairage public. Il s'agit de diminuer la tension électrique qui alimente les armoires d'éclairage par le procédé Varilum. La diminution de puissance d'éclairage n'est pas perceptible, mais ce dispositif permet des économies de l'ordre de 27 à 33 %. Le coût d'un appareil est de 2.800 €/pièce sachant qu'une enveloppe de 6.727 € est affectée à chaque commune adhérente du SiepB. De même, afin d'atteindre le montant de 6.727 €, il est proposé aux communes de s'équiper d'horloge astronomique permettant de programmer des allumages et des extinctions d'éclairage. Les 2 dispositifs sont cumulables sur un même site. Or la commune de Montgenèvre est déjà équipée d'horloges astronomiques sur son réseau d'éclairage.

M. le Maire, Guy HERMITTE a donc demandé de transformer ces 10 horloges en dispositif varilum et de prendre en charge les 2.200 € correspondant à la différence. Nous aurions ainsi 3 armoires équipées. L'installation de 2 armoires supplémentaires (3+2) représentera un montant de 14.000 €.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

25) Autorisation ester en justice

Il est proposé, le retrait de l'ordre du jour de ce point.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

26) Dénomination du Stade Nordique de Montgenèvre

M. Jérôme SALOMON indique que le 21 février dernier, l'équipe de France de ski nordique, composé de Jouve/Manificat à fait vibrer la montagne Française en obtenant une médaille de bronze, dans l'épreuve de sprint team, aux Jeux Olympique de Pyeongchan.

Au terme d'une course pleine de courage, les deux hommes ont fini à 3 dixièmes de la sélection olympique de Russie, alors que c'est la Norvège qui s'empare de la médaille d'or.

A l'issue de son dernier relais, Maurice Manificat a placé Richard Jouve en troisième position et Richard a su conclure cette épreuve avec brio au court d'un superbe dernier relais où il a offert à la France sa 14e médaille, en bronze.

De très belles performances sportives qui promettent de grandes choses pour la suite pour notre fondeur Montgenévrais mais surtout qui nous ont amené à célébrer ce dernier, du retour des JO de Pyeongchan, lors d'une cérémonie à l'Espace Jean Gabin, rassemblant plus de 400 personnes et à proposer de nommer le stade de ski nordique « Stade Richard JOUVE, médaillé olympique ».

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h20.

Informations

❖ Une délégation de Montgenèvre au siège de MMV

Le Maire, Guy HERMITTE, accompagné de Daniel GARCIN, Directeur Général de la Régie des Remontées Mécaniques, d'Alexandre JOURDIN, Directeur de Cabinet, s'est rendu à Saint Laurent du Var (06) au siège de MMV.

Il s'agissait de prendre attache avec une trentaine de télévendeuses et télévendeurs afin d'exposer la personnalité, les qualités et le dynamisme économique de la station de Montgenèvre.

L'intervention a eu lieu en deux séquences, une le matin et l'autre l'après-midi, qui a permis un dialogue efficient en vue d'une meilleure commercialisation de notre station.



❖ Visite au siège de la société G2A à Francin

Une délégation de Montgenèvre conduite par le Maire, Guy HERMITTE, s'est rendue dans les locaux de la société G2A.

Il s'agit d'une visite de travail concernant les différentes modifications en cours des statuts des deux régies et d'échanger sur les perspectives touristiques et économiques de la station.

Les débats se sont déroulés dans une ambiance conviviale et constructive.



❖ Montgenèvre, une station à découvrir aussi en été (La Povençe)



La station de Montgenèvre est née un jour de 1907. Souvent appelée la "doyenne des stations françaises", elle allie le charme et le caractère d'un village de montagne à l'immensité du domaine skiable de la Voie Lactée, qu'elle partage avec Sestrières et San Sicario.

Si la qualité de ses pistes est internationalement connue, elle offre un terrain de jeu estival tout aussi extraordinaire. Perchée à 1 860 mètres d'altitude, on peut en effet se hisser à plus de 2 450

mètres pour tutoyer les étoiles lors de randos nocturnes ou remplir ses yeux du massif des Écrins lors de balades de jour.

Ce sera l'occasion, sans doute, de découvrir son patrimoine religieux : de nombreux pèlerinages, dont celui de Saint-Jacques de Compostelle, en font une étape sacrée. Entre ses chapelles et ses églises, il y aura aussi l'autre histoire, plus récente, qui est celle du fort des Gondrans, situé à 2 460 mètres. Cet ensemble de batteries et de blockhaus, voués à défendre les hauteurs de Briançon depuis le col des Anges, est un ouvrage d'infanterie Maginot qui a été construit entre 1932 et 1940. Plus haut encore, celui du Chaberton, appelé le fort des Nuages, culmine quant à lui à 3 131 mètres. C'est l'un des plus hauts d'Europe. Les vététistes ne seront pas en reste non plus dans cette station qui propose quinze itinéraires dont quatre en enduro et un de DH... Quant au bike park, il offre huit pistes de descentes permanentes, trois espaces ludiques et deux espaces freeride. De quoi satisfaire tout le monde...

Il y a aussi le golf, le plus haut des Hautes-Alpes, niché à 1 850 mètres. Ce 18 trou transfrontalier vous balade en haute montagne, à la conquête de fairways escarpés, souvent très techniques.

Et puis, nouvellement labellisée Famille Plus, la station propose également une multitude d'activités pour les enfants. Ils pourront ainsi tester la luge sur rail Monty Express, la plus longue de France. Sensations qui "déchirent" garanties pour une descente de 1 400 mètres, sur 300 mètres de dénivelé, à 60 km/h !

Sinon, les centres de loisirs Les P'tits Montagnards pour les 6 à 12 ans et le Club 'Ados pour les grands, s'occuperont de leur faire découvrir la montagne autrement. Enfin, pour tout le monde, le centre balnéoludique Durancia n'est qu'à deux pas : bassin ludique, rivière à courant, bassin d'eau salée, piscine extérieure avec solarium, c'est le top de la balnéo à la montagne !